

# La nouvelle taxe pour décourager la corruption à la DTRF



Le 30 novembre dernier, le Directeur des transports routiers et ferroviaires, Delato Kokou Agbokpe a publié une décision selon laquelle toute demande d'immatriculation qui nécessite un traitement diligent devrait être accompagnée d'une quittance de 25 000 Fcfa. Une décision critiquée et jugée arbitraire. Mais aux nouvelles, la DTRF explique que cette mesure vise à décourager la culture de la corruption et ne plus exposer les agents à cette pratique au nom de la diligence demandée par un usager.

En effet, il n'est un secret pour personne que plusieurs personnes usent de leurs influences pour solliciter une immatriculation diligente de leurs véhicules au niveau de la DTRF. Ces diligences, pour la plupart, entravent la célérité du service et l'équité pratiquée par la DTRF lésant nombre d'usagers, qui sont obligés d'attendre au-delà du délai réglementaire requis pour l'immatriculation de leurs véhicules.

{loadmoduleid 210}

Pour décourager cette pratique, la DTRF a décidé d'instaurer une quittance pour traitement diligent. L'explication donnée par les responsables de la DTRF est qu'il faut faire payer à ceux qui sollicitent des traitements diligents, les coûts de

ce qu'ils demandent.

*« C'est une rupture avec l'ancienne pratique qui consiste pour plusieurs personnes de faire du trafic d'influence. Aujourd'hui, l'Etat a décidé que tous les usagers soient logés à la même enseigne. Il n'y aura plus de traitement spécial pour quelqu'un. Tous ceux qui voudraient des traitements spéciaux doivent en payer les coûts », nous explique un agent du service dirigé par Delato Agbokpè.*

Nous apprenons que la possibilité que cette mesure soit transposée très prochainement dans d'autres services de l'État n'est pas du tout exclue.